



MAIRIE
DE
FONTENOY-SUR-MOSELLE



2017

Site internet : www.fontenoysurmoselle.fr

Le mot du Maire



L'année 2016 se termine et c'est l'occasion de faire le point sur les évènements qui ont concerné la commune.

Pas de grands travaux cette année mais nous avons souhaité encore apporter quelques améliorations à notre cadre de vie déjà bien agréable.

Nous avons ainsi fait prolonger le trottoir, côté Gondreville, pour faciliter et sécuriser l'accès au nouveau cimetière. A l'extrémité de la rue du Monument, nous avons également fait aménager le trottoir et compléter l'éclairage pour intégrer les dernières maisons.

Nous avons aussi souhaité redonner du cachet à notre église dont l'intérieur avait été bien remis en valeur. Le nettoyage et la mise en peinture de la façade principale, du clocher et de la façade latérale lui ont redonné du cachet. Le changement du cadran avec son éclairage ainsi que l'éclairage intérieur du clocher ont complété cet embellissement. Pour tous ceux qui traversent le village, de jour comme de nuit, l'église est redevenue un point de repère bien visible.

Cette année 2016 a été marquée par la mise en œuvre de la loi du 07 août 2015 dite NOTRe (Nouvelle Organisation de la République), qui impose que les communautés de communes aient au minimum 15000 habitants. Notre Communauté de Communes de Hazelle en Haye (CCHH) qui ne regroupe que 8000 habitants disparaît donc et fusionne avec la Communauté de Communes du Tolois (CCT) à partir du 1^{er} janvier 2017. Nous avons demandé à plusieurs reprises que cette fusion soit décalée d'un an pour permettre de mieux la préparer mais le Préfet n'a pas souhaité répondre à cette demande. Je donnerai davantage d'informations dans un chapitre dédié à cette fusion mais je peux déjà donner le nom de baptême de la nouvelle collectivité qui est issue de cette fusion : la Communauté de Communes Terres Toloises (CCTT).

La dernière réalisation financée intégralement par la CCHH sera l'aménagement du chemin rural de la Haie Perrin. Ce chemin sera traité comme la voie verte et cela permettra de se rendre sur celle-ci depuis la rue du Muguet en n'empruntant qu'un petit tronçon de la route communale de Fontenoy à Velaine et Sexey, dans une partie rectiligne et peu pentue et, ainsi, en évitant la côte et les virages de la sortie du village. Les travaux qui étaient programmés à l'automne ont été reportés au printemps prochain en raison des conditions météorologiques.

Nous avons engagé, avant la fin de l'année 2015, la démarche permettant de remplacer le plan d'occupation des sols (POS) par un plan local d'urbanisme (PLU). Malheureusement la loi « NOTRe », toujours elle, rend le POS caduc si le PLU n'est pas publié avant mars 2017, ce qui est impossible en raison de la durée de la procédure. Nous avons donc arrêté la démarche d'autant que c'est la nouvelle CCTT qui va engager la réalisation d'un PLU intercommunal. Vaste projet sur 42 communes et qui occupera plusieurs années.

L'année 2017 sera une année de transition pour la nouvelle communauté de communes avec la mise en place des nouvelles modalités de fonctionnement, des nouvelles compétences et des répartitions financières. Beaucoup de travail en perspective et peut-être peu de conséquences pour le budget communal 2017 mais celles-ci seront sans doute plus importantes en 2018. Nous ne le saurons qu'en cours d'année.

Je profite de ce mot du maire pour remercier les membres de l'équipe municipale qui consacrent une partie parfois importante de leur temps (ils se reconnaîtront) pour la commune, mais aussi toutes les personnes bénévoles du CCAS ou simples habitants (ils se reconnaîtront également) qui nous aident pendant l'année.

Je n'oublie pas non plus Rachel, notre secrétaire, sans qui la gestion communale serait impossible et Nadine, notre agent technique, qui œuvre toute l'année pour la propreté du village et des locaux.

Avec les membres de l'équipe municipale et du CCAS, je vous souhaite à tous une excellente année 2017, une bonne santé, une réussite dans vos projets et une vie agréable dans notre commune. Je vous invite à participer à la cérémonie des vœux qui aura lieu le dimanche 15 janvier dans la salle communale.

André MAGNIER

La fusion des intercommunalités

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07 août 2015 a modifié l'organisation des Régions et nous avons pu constater avec quelles difficultés.

Cette réorganisation s'est effectuée à la fin du mandat des conseillers régionaux.

Cette loi touche maintenant les communautés de communes. Elle impose que ces communautés regroupent au minimum 15000 habitants, sauf quelques dérogations pour des territoires peu peuplés ou de montagne. La Communauté de Communes de Hazelle en Haye, dont Fontenoy sur Moselle fait partie, doit donc disparaître car ne comptant que 8000 habitants environ.

Le Préfet de Meurthe et Moselle a donc établi un schéma de réorganisation de ces collectivités pour l'ensemble du département. Ce schéma, considérant que le bassin de vie des habitants des communes constituant la CCHH est celui de Toul, prévoit la fusion de la CCHH avec la Communauté de Communes du Toulinois (CCT).

Nous ne pouvions pas nous opposer à la Loi mais le conseil municipal de Fontenoy a délibéré par deux fois en donnant un avis défavorable au projet du préfet, pas sur le principe d'une fusion avec la CCT mais sur le délai imposé : le 1^{er} janvier 2017. Les huit autres communes de la CCHH et le conseil communautaire ont bien sûr émis un avis similaire.

Quelles sont les raisons de cet avis défavorable ? Bien sûr le regret de voir disparaître cette communauté de communes dans laquelle le travail s'effectuait dans des conditions favorables mais aussi en raison de sa création récente en 2013, née de la fusion de la communauté de communes de Hazelle avec celle du Massif de Haye. A peine avions nous voté les statuts de cette nouvelle communauté qu'il fallait prévoir sa disparition. Nous avons considéré que le délai du 1^{er} janvier 2017 ne permettait pas de préparer cette fusion correctement.

Et, contrairement à ce qui s'est passé pour les Régions, cette fusion intervient à mi-mandat des élus et de nombreux délégués qui s'étaient investis vont se voir écarter.

Malgré nos réticences et sous l'impulsion de Jean-Pierre Couteau (Président de la CCHH), nous avons commencé à travailler avec les élus de la CCT pour préparer au mieux la fusion. Beaucoup de points restent à régler et ce sera une part importante du travail en 2017.

Le nom de la future communauté a été trouvé : **Communauté de Communes Terres Tuloises (CCTT)**. Elle comptera 42 communes et environ 45000 habitants. Le conseil communautaire comprendra 78 délégués. Ce sera moins convivial qu'à la CCHH où nous étions 26. Pour notre commune il n'y aura plus qu'un seul délégué au lieu de deux auparavant. Mais la diminution touche toutes nos communes et, par exemple Villey-Saint-Etienne n'aura plus qu'un délégué au lieu de quatre, malgré une population bien supérieure à celle de Fontenoy.

Beaucoup de changements en perspective ! Par exemple, la CCT ayant la compétence sur l'assainissement, la CCTT gardera cette compétence qui échappera donc à la commune. Il en sera de même pour l'alimentation en eau potable sans doute avant 2020.

Quant aux conséquences financières pour la commune et donc indirectement pour les habitants, nous commencerons à les percevoir en 2018. A suivre !



Informations Mairie



Numéros de téléphone avec répondeur : 09.66.01.79.49 ou/et 06.74.27.76.39

Site internet officiel : www.fontenoysurmoselle.fr

Ouverture au Public :

Lundi de 16 heures à 18 heures

Mercredi de 18 heures à 20 heures

Vendredi de 17 heures à 19 heures

• **Dématérialisation**

La mairie de Fontenoy a choisi de permettre à ses habitants de faire quelques démarches en ligne ; c'est le cas :

- ✓ Du recensement pour la journée défense et citoyenne obligatoire pour les jeunes de 16 ans
- ✓ Des inscriptions sur les listes électorales
- ✓ Du changement de coordonnées
- ✓ Des demandes d'actes d'état-civil

Ces démarches peuvent être effectuées sur le site www.service-public.fr ; elles sont toujours réalisables aussi en mairie...

• **Cartes nationales d'identité : du changement en vue**



Au plus tard à la fin du premier trimestre, les demandes de carte nationale d'identité ne seront plus instruites à la mairie de Fontenoy, mais elles seront traitées, comme les passeports à la mairie de Toul ou dans toute mairie équipée pour l'établissement des passeports biométriques. Il y aura lieu de prendre rendez-vous avant de se présenter pour l'établissement des dossiers.

Mairie de Toul : 03.83.63.70.00

Une pré-demande peut être établie sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS) : <https://ants.gouv.fr> sous réserve de créer un compte.

Ce service est déjà disponible pour les passeports et le sera au plus tard pour le mois de juillet pour les cartes d'identité.

Sur le site de l'ANTS, vous pouvez aussi réaliser vos demandes de permis de conduire ou de certificats d'immatriculation.

Il est rappelé qu'une carte d'identité peut être établie dès la naissance d'un enfant. Les délais pouvant être longs avant les périodes de congés, il est conseillé d'établir les cartes d'identité avant d'en avoir besoin.

La durée de validité est de :

- ✓ 10 ans pour les mineurs ; y compris pour les jeunes majeurs dont les cartes ont été établies durant leur minorité
- ✓ 15 ans pour les adultes pour toutes les cartes établies depuis le 02 janvier 2004.

• **Rétablissement de l'autorisation de sortie du territoire pour tous les mineurs :**

Au regard du contexte actuel, la loi du 3 juin 2016 relative à la lutte contre le terrorisme et le décret du 2 novembre 2016 ont rétabli l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs.

Ainsi, à compter du **15 janvier 2017**, un mineur non accompagné de ses parents (ou d'une personne détentrice de l'autorisation parentale), ne pourra plus quitter la France sans autorisation. L'autorisation de sortie du territoire prend la forme d'un formulaire à télécharger sur le site service-public.fr (imprimé Cerfa N°15646*01), à remplir et signer.

L'enfant qui voyagera à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents devra présenter les 3 documents suivants :

- Sa pièce d'identité : carte d'identité ou passeport **en cours de validité**
- Le formulaire **original** signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale
- La photocopie du titre d'identité du parent signataire du formulaire



L'imprimé Cerfa est le seul document valable ; il devra être original (pas de photocopie). Aucune autorisation prenant une autre forme que l'imprimé Cerfa ne sera acceptée.

• **Journée défense et citoyenneté**

Le recensement permettant de participer à la journée défense et citoyenneté est **obligatoire** pour tous les jeunes Français de 16 ans.

Le jeune concerné, ou ses parents, doit se présenter en mairie entre le jour de son anniversaire et le dernier jour du troisième mois qui suit celui de l'anniversaire.

Les pièces à produire sont :

- ✓ Une pièce d'identité justifiant de la nationalité française
- ✓ Le livret de famille.

Cette démarche peut être effectuée sur le site service-public.fr

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement.

Si le recensement a été fait sur internet :

- Soit l'attestation de recensement se trouve dans le porte-document du compte personnel. Il est possible de l'imprimer autant de fois que nécessaire.

- Soit la mairie l'envoie par courrier dans les 10 jours.

Il n'est pas délivré de duplicata. En cas de perte ou de vol, il est possible de demander un justificatif de recensement au centre du service national dont vous dépendez.

- **La suite du recensement :**

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC).

Après le recensement, il faut informer les autorités militaires de tout changement de situation.

Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

À savoir :

Si le jeune est atteint d'un handicap, et qu'il souhaite être dispensé de la JDC, il peut présenter dès le recensement un certificat médical précisant qu'il est inapte à y participer.

- **Défaut de recensement :**

En cas d'absence de recensement, l'irrégularité est sanctionnée par le fait :

- de ne pas pouvoir participer à la JDC et en conséquence, de ne pouvoir passer aucun concours ou examens d'État avant l'âge de 25 ans,
- de ne pas être inscrit sur les listes électorales dès 18 ans

Etat civil en 2016

❖ Naissance : Louise MULLER née le 27/07/2016



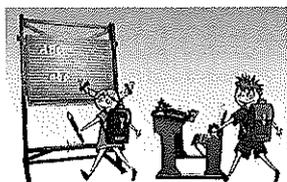
❖ Mariage : LAFOND Arnaud et LHOMMEE Mylène le 11/06/2016



Ecoles Maternelles et Primaires

Syndicat et regroupement pédagogique :

Il y a quelques années, les trois communes de Fontenoy, Aingeray et Sexey les Bois se sont regroupées pour former un syndicat scolaire : le SIS-FAS (Syndicat Intercommunal Scolaire de Fontenoy-Aingeray-Sexey)



- **Composition du Syndicat**

Présidente : Nathalie THOUVENOT (Aingeray)

Vice-président : Xavier LALLEMANT (Fontenoy)

Délégués titulaires de Fontenoy : A.C Facqueur, X. Lallemant

Délégués suppléants : V.Thion, A.Maire

- **Le Regroupement Pédagogique (RPI) s'organise de la manière suivante :**

- école maternelle "La Pastorale" à Aingeray avec Mme RAILLARD (Directrice) & Mme GUEVIN

- école élémentaire "Robert Desnos" à Aingeray avec Mme LACASSIN (Directrice) & Mme JOLY

- école élémentaire à Sexey les Bois avec Mme BEGLE (Directrice)

- **Prestations :**

Cantine : dans les locaux de la mairie d'Aingeray ;

Garderie : à l'école maternelle d'Aingeray ;

NAP (Nouvelles Activités Périscolaires, après les cours en fin d'après-midi) : dans les 3 Ecoles.

- **Inscriptions :**

Les inscriptions pour l'école :

- se font à la mairie de résidence
- sont présentées à la directrice de l'école concernée
- sont supervisées par la présidente du Syndicat



© Gan Stock Photo

Salle des fêtes



La salle des fêtes peut être louée par les habitants de la commune ou par des personnes extérieures. Elle peut recevoir environ 30 à 40 personnes assises à table et environ 60 personnes debout.

Le prix de la location de la salle est fixé comme suit :

* pour les habitants de Fontenoy-sur-Moselle :

Location d'un week-end du vendredi soir au dimanche : 100 €

Location d'une journée en week-end ou jour férié : 50 €

* pour les personnes ne résidant pas dans la commune :

Location d'un week-end du vendredi soir au dimanche : 150 €

Une caution de 200 euros sera demandée pour chaque location. Le chèque sera restitué lors de l'état des lieux.

La **gratuité** de location est assurée aux associations communales et intercommunales et au personnel, à raison de deux fois maximum par an.

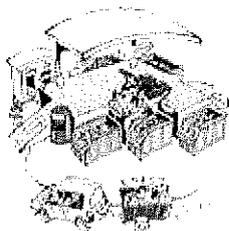
La **mise à disposition gratuite** des locaux intérieurs et extérieurs est gratuite pour les manifestations familiales ou amicales de courte durée (genre vin d'honneur...) pour les habitants de Fontenoy-sur-Moselle ; (Délibération du 20 juin 2014)

Vous devez vous adresser à la mairie pour la réservation, la signature de la convention d'occupation ou pour tout autre renseignement.



Bibliothèque

La bibliothèque n'a plus d'animatrice après le départ de Barbara. Si une personne de la commune veut prendre le relais, elle sera la bienvenue.



Déchèterie

(Route D90 entre Fontenoy et Gondreville)

Les horaires

- Horaires d'hiver: jusqu'au 31 mars et à partir du 1er novembre :

*Ouverte le lundi, le mercredi et le vendredi de 13h30 à 17h ,
le samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h ;*

Fermée le mardi, le jeudi, le dimanche et les jours fériés.

- Horaires d'été : du 1^{er} avril jusqu'au 31 octobre :

*Ouverte le lundi, le jeudi et le vendredi de 13h30 à 18h30 ;
le mercredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 19h ;
le samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h30 ;*

Fermée le mardi, le dimanche et les jours fériés.

Collecte, tri et valorisation des déchets

A compter du 1^{er} janvier 2017 la TEOMI, taxe incitative, entre en application. La collecte et le traitement des déchets ménagers seront facturés en tenant compte du nombre de fois où votre bac aura été ramassé. Il faudra donc veiller à mieux trier en recyclant tout ce qui peut l'être.

Les déchets collectés en porte à porte doivent être présentés dans les bacs en bordure de voie de la façon suivante :

- Pour les **ordures ménagères** : uniquement dans les bacs qui ont été fournis par la CC2H ;
- Pour les **emballages et papiers-journaux-magazines** : dans les sacs jaunes disponibles à la mairie.

Les collectes ont lieu chaque semaine, le **jeudi matin pour les poubelles et les sacs jaunes**. Les bacs doivent être sortis la veille après 14 h et rentrés dès que possible, une fois la collecte effectuée, au plus tard avant 20 h le jour même.

Seuls les bacs pucés portant le logo de la CC2H sont collectés. Ils sont exclusivement destinés à la collecte des déchets ménagers et assimilés assurée par la collectivité. Les usagers en sont responsables

Les bacs doivent être présentés à la collecte couvercle fermé. Les déchets présentés à même le sol ne sont pas collectés.

Les sacs jaunes sont sortis la veille de la collecte.

Les déchets non conformes aux consignes de tri ne sont pas collectés.

- Les collectes ont lieu chaque semaine, y compris les jours fériés sauf le 1er mai, le 25 décembre et le 1er janvier. Le rattrapage de ces trois jours se fait la veille.

- La dotation en bacs est assurée sur simple demande des nouveaux arrivants et des nouvelles constructions auprès de la mairie. Les bacs seront remplacés en cas de détérioration ou vol (avec dépôt de plainte).

Toute dégradation ou détérioration résultant d'une utilisation anormale est à la charge de l'utilisateur.

Pour toute opération de maintenance, les usagers doivent contacter la mairie.

La collecte du verre (bouteilles, pots et bocaux...) est effectuée en apport volontaire dans le conteneur situé sur la place de la Gare.

Sont interdits :

- le dépôt de verre dans le point d'apport volontaire, entre 20 h et 7 h,
- le dépôt de déchets au pied ou à proximité de ce point d'apport volontaire.

La collecte des textiles est effectuée en apport volontaire dans des colonnes installées à Aingeray, Velaine-en-Haye, Villey-Saint-Etienne et la déchèterie.

Les déchets verts peuvent être déposés à la déchèterie pendant les heures d'ouverture mais également sur des aires réservées (tontes de gazon, petits branchages, feuilles, tailles de végétaux et plantes) :

- à Velaine en Haye, derrière les ateliers municipaux
- à Aingeray, derrière le lotissement du Mongambé et le terrain de football

Pour toute information, contacter la mairie

Téléphone : 09 66 01 79 49

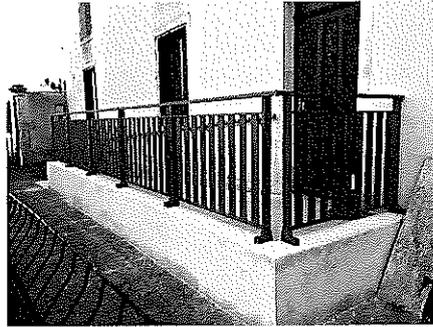
Site internet : www.fontenoy-sur-moselle.fr

Adresse mail : mairie.fontenoy-sm@orange.fr

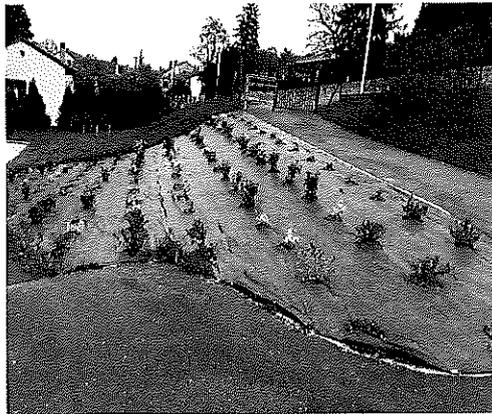


Travaux 2016

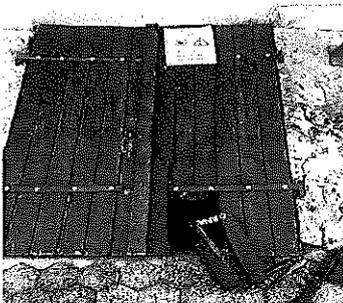
- Un garde corps, venant terminer et compléter l'ouvrage de la rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite de la mairie, a été installé.



- Dans la continuité des travaux engagés les années précédentes un aménagement floral et végétal du talus à l'intérieur du city stade a été effectué par le pépiniériste HOUOT.



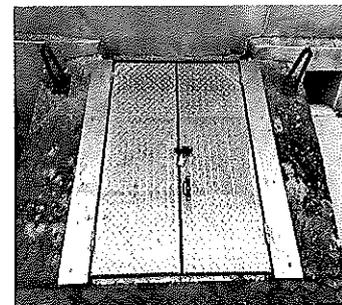
- Deux événements fâcheux nous ont alertés sur la vétusté des trappes d'accès aux caves de la mairie, ce qui nous a amenés à les sécuriser en permettant également d'isoler les produits dangereux et de se conformer ainsi aux exigences du document unique.



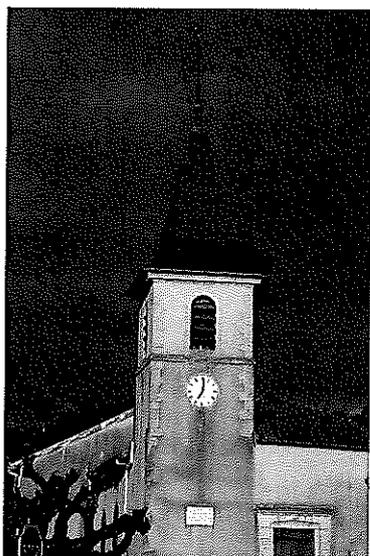
(Avant)



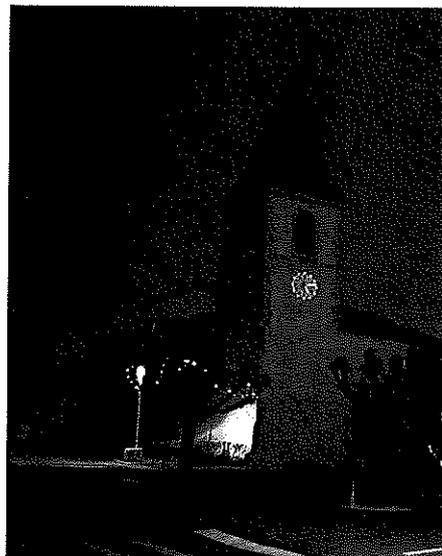
(Après)



- Pour intégrer les nouvelles habitations côté Aingeray et, pour se conformer au « PAVE » (plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics) le trottoir a été prolongé ainsi que l'éclairage public. Côté Gondreville, le trottoir a également été prolongé, permettant ainsi d'accéder à pieds et en sécurité au nouveau cimetière.
- la réalisation sans doute la plus remarquable et dont nous sommes fiers est la rénovation extérieure de l'église. Accompagnée par le remplacement du cadran de l'horloge et son éclairage par des leds, elle redonne un cachet et une modernité à cet édifice. Cette réalisation semble faire l'unanimité.



(Avant)



(Après)



- Très peu de personnes l'auront sans doute remarqué mais la commune s'est agrandie : en effet les panneaux d'entrées du village, côté Gondreville et côté Aingeray, ont été déplacés, nous permettant d'intégrer physiquement le nouveau cimetière, de faire réaliser les prolongements de trottoirs ainsi que d'implanter les candélabres.

D90

**FONTENOY s/
MOSELLE**

Débroussaillage au bord de la Moselle

Le samedi 14 mai, une petite troupe de Fontenoyennes et de Fontenoyens a répondu à l'appel de la municipalité pour entretenir et débroussailler les bords de l'étang et de l'aire de pique-nique du bord de la Moselle.

Armés de débroussailleuses, de sécateurs ou de leur tracteur-tondeuse et de leur bonne

volonté, jeunes et anciens ont travaillé toute la matinée afin de rendre encore plus agréable ce petit coin de nature, bien apprécié des promeneurs.

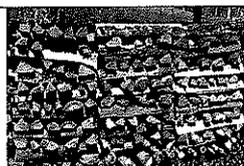


Le résultat était spectaculaire en fin de matinée après l'enlèvement des branches mortes et le dégagement des bords de l'étang.

Après l'effort, les volontaires ont pu reprendre des forces autour d'une pause casse-croûte offerte par la mairie.

Nul doute que tous seront partants pour une nouvelle matinée au printemps 2017 !

Affouages



Comme chaque année, les personnes se chauffant au bois, ou aimant la soirée près de la cheminée, peuvent bénéficier d'une part d'affouage à façonner.

Cette année la Commission des Bois a passé plusieurs jours en forêt pour marquer les arbres et délimiter les lots dans les parcelles 3 et 4. Elle a également revu le règlement pour le rendre plus clair pour les affouagistes.

L'attribution des lots a eu lieu le samedi 10 décembre. 18 affouagistes s'étaient inscrits cette année.

Après la lecture du nouveau règlement, un premier tirage au sort a été effectué afin de définir l'ordre de passage des participants. A l'appel de son nom, chaque affouagiste est venu tirer le lot qu'il devra exploiter.

Le façonnage et l'enstérage devront être terminés pour le 30 avril 2017 et le débardage pour fin septembre.

Bon courage à tous et prudence.

Animations en 2016

Après-midi gaufres

Le 31 mars, les membres du CCAS ont invité les Anciens du village à participer à une après-midi de rencontre au cours de laquelle ils ont pu déguster les gaufres préparées sur place, accompagnées de cidre et de café. Les discussions ont été telles que les jeux mis à disposition ont été oubliés.



Le 14 Juillet

Contrairement aux deux années précédentes, le ciel avait décidé de nous jouer un mauvais tour. La pluie du matin ne cessant pas, il a fallu renoncer à organiser la fête au bord de l'eau. Le terrain était détrempé.

Tout le matériel a donc été installé dans la cour de la mairie par des habitants volontaires et des membres du conseil municipal.

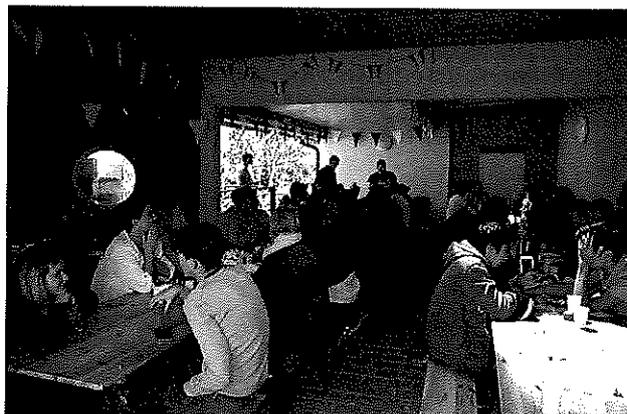
Et c'est donc au centre du village qu'a eu lieu le traditionnel barbecue.

Les participants ont tout de même gardé le sourire malgré la fraîcheur et en essayant d'échapper à l'eau qui s'écoulait entre les barnums. Certains, plus privilégiés, avaient trouvé place sous le préau.

En préalable au repas, l'association AMBES, association d'arts martiaux installée dans notre commune a offert une démonstration dans la salle des fêtes, devant une assistance nombreuse et très attentive.

Les conditions défavorables ne nous ont pas empêchés de passer une bonne journée malgré l'absence des activités que nous avons prévues au bord de la Moselle.

Espérons que le 14 juillet 2017 sera plus ensoleillé !



La visite de Saint Nicolas

Le 3 décembre, c'est par une après-midi froide mais ensoleillée que Saint Nicolas est venu rendre visite à nos têtes blondes et brunes.

L'après-midi a commencé par la représentation de la pièce « Aladdin » jouée par la troupe de théâtre locale « Y'a pas de les' Arts » animée par Christelle Failly.

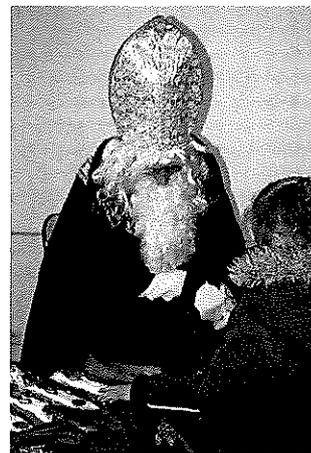


Les acteurs ont été bien applaudis par les enfants et les parents.

Les enfants ont ensuite vu arriver Saint- Nicolas, assis dans la calèche tirée par Québec (le cheval de Sylvain et Marie, désormais bien connu à Fontenoy). Petits et grands ont suivi Saint-Nicolas pendant sa visite dans les rues du village. Durant le défilé les enfants ont ramassé les bonbons lancés par notre saint patron.



Le Père Fouettard aussi a distribué plus de friandises que de mauvais points ! Les enfants de Fontenoy sont sûrement très sages ...



Tout le monde s'est ensuite arrêté à la salle des fêtes où Saint-Nicolas, après s'être gentiment prêté à une séance photos avec les enfants qui n'étaient pas trop impressionnés, a distribué aux enfants des pains d'épices et des clémentines.

Les parents ont, eux, pu se réchauffer en dégustant (avec modération) l'excellent vin chaud préparé par Jean-Claude Chey.

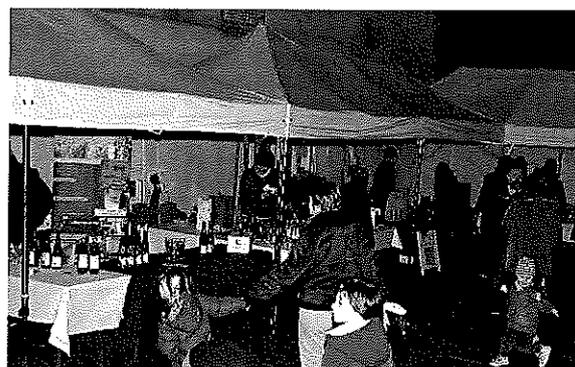
Merci aux membres du CCAS pour leur contribution à la réussite de cette fête.

Le Marché de Noël

Le 9 décembre a eu lieu le, dorénavant, traditionnel marché de Noël organisé par les représentants d'élèves du RPI avec le soutien logistique de la mairie. Il fut cette fois encore, n'ayons pas peur des mots, une grande réussite.



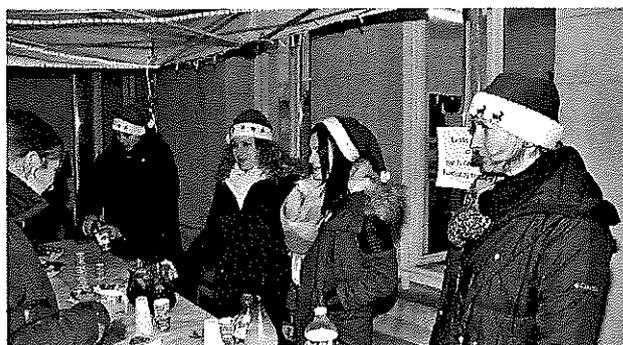
Le matin et l'après-midi parents, habitants volontaires et élus se sont retrouvés pour installer barnums, décorations, éclairages dans la cour de la mairie et sous le préau et mettre en place les barrières pour assurer la sécurité aux abords.



Les 15 exposants étaient installés à l'abri des barnums et sous le préau. Miel et dérivés, champagne, décorations, bijoux, vins du Toullois, etc ... pouvaient faire le bonheur des nombreux visiteurs, parents des élèves mais aussi habitants de Fontenoy et des communes voisines. Le temps était frais mais pas trop froid et la cour de la mairie ainsi que la salle des fêtes ont été vite envahies.



Après le passage devant tous les stands, les chalands pouvaient savourer le vin chaud qui leur était offert et aller admirer les œuvres des enfants des écoles dans la salle des fêtes de la mairie.



Avant de quitter le marché, il était également possible de régaler ses papilles avec des pizzas, hamburgers, et des tourtes qui ont connu un grand succès.

Le 11 novembre

Le 11 novembre, la cérémonie devant le monument aux morts de Fontenoy, organisée par l'Association des Anciens Combattants de Gondreville et Fontenoy a réuni de nombreux participants.

Elle avait lieu après la messe qui était célébrée dans l'église de Fontenoy sur Moselle et regroupait les participants de Gondreville, Fontenoy, Aingeray, Sexey les Bois et Velaine en Haye.

A l'issue de la cérémonie, l'ensemble des participants ont pu se réchauffer dans la salle communale et apprécier l'apéritif offert par la municipalité avec les petits fours préparés par quelques pâtisseries bénévoles de la commune.

La voie verte

L'ancienne voie de chemin de fer stratégique qui reliait les bases américaines a été aménagée en voie verte destinée aux piétons et aux cyclistes entre la zone du Parc de Haye et la véloroute des boucles de la Moselle.

Cette importante réalisation menée par la Communauté de Communes de Hazelle en Haye avait été inaugurée le 4 octobre 2015 mais il manquait un tronçon sur le territoire de la commune d'Aingeray. Il fallait donc emprunter une partie de la route départementale dans un secteur qui pouvait se révéler dangereux.

Ce dernier tronçon a pu être aménagé à l'automne 2016 et a été inauguré le 15 octobre. Il est donc maintenant possible d'aller de Velaine en Haye jusqu'au bord de la Moselle sur ce chemin entièrement réservé aux piétons et aux cyclistes.

Pour les plus courageux il est possible de rejoindre le barrage d'Aingeray (situé entre Aingeray et Liverdun) en longeant la Moselle sur une voie interdite aux véhicules, de traverser la rivière sur le barrage puis de revenir vers le viaduc de Fontenoy en empruntant un petit tronçon de la route départementale qui relie Liverdun à Villey-Saint-Etienne puis la véloroute. Dans un avenir proche, le parcours devrait pouvoir s'effectuer entièrement en dehors de la circulation routière.

Un autre tronçon devait être aménagé à l'automne dans Fontenoy. Pour utiliser des crédits alloués par la CCHH à la commune mais que nous ne pouvions pas utiliser dans ses domaines de compétence, le maire a proposé d'aménager le chemin de la Haie Perrin. Ce chemin permet d'accéder à la route de Velaine-Sexey depuis la rue du Muguet. Cette proposition a été acceptée et cet aménagement permettra aux piétons et cyclistes du village de rejoindre la voie verte sans avoir à emprunter la route de Sexey-Velaine à la sortie de la commune, avec sa forte pente et ses virages. Les travaux seront réalisés au printemps et ce sera sans doute une des dernières réalisations de la CCHH !

2017.... année d'élections



L'année 2017 sera une année d'élections et les dates à noter sur vos nouveaux agendas sont:

- Les présidentielles : 1^{er} tour le 23 avril et 2^{ème} tour le 7 mai
- Législatives : 1^{er} tour le 11 juin et 2^{ème} tour le 18 juin

Remerciements ...

... à tous ceux et toutes celles qui ont participé à l'animation de la commune pendant l'année 2016

Le maire, l'équipe municipale et les membres du comité communal d'action sociale vous souhaitent une très bonne année 2017

Et vous convient à la cérémonie des vœux qui aura lieu le dimanche 15 janvier à partir de 11 heures dans la salle communale